



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

studios artistiques

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **MAEL LE GOFF**

représentant de la société **Centre de Production des Paroles Contemporaines**, située à :

Adresse **57 Quai de la Prévalaye**
Code postal **35000** Localité **RENNES**

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Extension MEM

située à :

Adresse **Le MEM - La Piverdière**
Code postal **35000** Localité **RENNES**

Référence(s) cadastrale(s) : 000DW0030

Coordonnées du maître d'œuvre : ISO concepts

Adresse **La Courtinais**
Code postal **35580** Localité **GUICHEN**

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- **Disposition 1** : L'opération de construction sus-citée a fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et économique des diverses solutions d'approvisionnement en énergie pour les bâtiments ou parties de bâtiments, définie à l'article R. 122-2-1 du code de la construction et de l'habitation
- **Disposition 2** : L'opération de construction sus-citée prend en compte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : Le MEM Batiment A

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref}) **313.50 m²**

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	93.1	Bbio _{max}	95.4
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante

DH	624.3	DH _{max}	1150
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $IC_{construction} \leq IC_{construction_max}$

OUI

Bâtiment : Le MEM Batiment B

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref}) **229.00 m²**

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	88.4	Bbio _{max}	100.5
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante

DH	657	DH _{max}	1150
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$

OUI

Signataire : **MAEL LE GOFF**

Le : 11/3/24

Signature :



CENTRE DE PRODUCTION PAROLES CONTEMPORAINES
ADRESSE POSTALE SIÈGE SOCIAL
IMMEUBLE CALYPSO 57 QUAI DE LA PRÉVALAYE
130 RUE EUGÈNE POTTIER 35000 RENNES
35000 RENNES ASSOCIATION LOI 1901
WWW.CPPC.FR CODE APE > 9001Z
SIRET > 41812021800064

